

UNIS POUR LES FAMILLES : RECEVEZ TOUS NOS VŒUX LES MEILLEURS POUR LE MILLÉSIME 2020

LA UNE

Retraite : Le réseau UNAF/URAF/UDAF mobilisé pour défendre les droits familiaux

(la chronologie du mois de décembre 2019)

1^{er} décembre : Devant un projet de réforme complexe, l'Unaf apporte un décryptage des mesures annoncées. Elle alerte sur les risques des droits bénéficiant aux femmes, mères de famille. Les droits familiaux à la retraite représentent 20 milliards d'€, 10% de la pension de retraite des femmes, et concernent 14 millions de parents. Il est urgent d'en parler. L'Unaf demande à rencontrer le Premier Ministre dans le dernier tour de table.

9 décembre

Paris Match était là quand l'Unaf a rencontré Edouard Philippe à Matignon.



11 décembre

Suite à la rencontre du 9 décembre à Matignon, l'Unaf est attentive aux déclarations du Premier ministre. Nous avons suivi [son allocution en direct du CESE](#). Les annonces du Premier Ministre sont une ouverture positive.

12 décembre

Pour Guillemette Leneveu, DG de l'Unaf, interviewée [au journal de 20 h de France 2](#), après ce premier pas, il faut aller plus loin pour compenser la suppression des majorations de durée d'assurance (trimestres supplémentaires par enfant).

19 décembre

L'Unaf a rencontré le député Xavier Roseren pour passer en revue les droits familiaux de retraite dans le futur système universel de retraite : Majoration de la durée d'assurance (MDA), Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), majoration de pension, réversion. Des échanges nourris et une écoute attentive." Les trimestres permettent d'augmenter les pensions des femmes (dans 65% des cas) de partir plus tôt (dans 20% des cas) Or le nouveau système ne le permettra plus. Comment sera compensée leur suppression pour que les familles ne soient pas pénalisées ? " Guillemette Leneveu, DG de l'Unaf, est intervenue dans l'émission *C dans l'air* sur France 5.

BUDGET DES FAMILLES

Frais bancaires

C'était une mesure pour répondre à la mobilisation des *Gilets jaunes* : en 2019, les banques françaises ont gelé leurs frais bancaires. Au 1er janvier 2020, cet engagement est révolu. Selon [le site spécialisé Moneyvox](#), le coût de certains produits et services bancaires va donc augmenter, parfois jusqu'à 5 %. Le combat de l'Unaf contre les frais bancaires abusifs est toujours d'actualité. Les frais de dépassement de découvert pénalisent tous les consommateurs et coûtent encore cher, et même très cher, pour les clients les plus fragiles. Voir [article Le Monde du 24 décembre 2019](#).

Qu'est-ce qu'être pauvre ?

En France, cinq millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Précarité du travail et chômage touchent un actif sur quatre, huit millions de personnes. Être pauvre, ce n'est pas uniquement manquer d'argent. Éducation, logement, emploi, la pauvreté a aussi d'autres dimensions. [Les explications de Louis Maurin](#), directeur de l'[Observatoire des inégalités](#).

Crédits et réductions d'impôt

Un acompte de 60 % sur certains crédits et réductions d'impôt sera versé dès le 15 janvier 2020. Le reste arrivera en juillet.

Taxe d'habitation

La suppression progressive de la taxe d'habitation poursuit son chemin pour les 80 % de foyers les plus modestes. Après deux années de diminution, elle sera supprimée en 2020 pour les foyers dont le revenu atteint 27 706 euros pour la première part du quotient familial, majoré de 8 209 euros pour les deux premières demi-parts et 6 157 euros pour les suivantes. Soit, en pratique, 44 124 euros pour un couple sans enfant, 50 281 avec un enfant et 56 438 avec deux. Au-delà, un abattement est prévu. Cette suppression ne concerne ni les résidences secondaires ni les logements vacants).

Prêt à taux zéro (PTZ)

Cette aide aux primo-accédants, maintenue en 2020 dans le neuf dans les grandes métropoles, est en revanche supprimée pour l'achat et la construction de maisons en zone B2 et C, c'est-à-dire les villes moyennes et les secteurs ruraux. Sauf dans le cas où la commune bénéficie d'un *contrat de redynamisation de sites de défense* (CRSD). Dans l'ancien, le PTZ est maintenu jusqu'en 2021, mais uniquement dans les zones B2 et C, à condition d'effectuer d'importants travaux (25 % du prix d'achat au moins) et jusqu'à 40 % du montant total du projet.

Crédit d'impôt transition énergétique (Cite)

Cette aide va être transformée en "prime énergie" à l'intention des ménages les plus modestes. Pour ceux aux revenus intermédiaires, le Cite demeure inchangé jusqu'au 31 décembre 2021. La prime sera forfaitisée sur le type de travaux et recentrée sur ceux destinés à réduire la consommation énergétique. Elle sera distribuée par l'[Agence nationale de l'habitat](#) (Anah).

SALON DES FAMILLES

L'évènement

C'est le [1^{er} Salon des familles](#) ! Vivez une immersion ludique dans et pédagogique dans l'univers de la maternité, de la paternité et de la petite enfance, les 10, 11 et 12 janvier 2020 à Paris Expo, porte de Versailles. L'Unaf est partenaire de l'évènement.

Enfants connectés

Le Père Noël a offert un jouet connecté à votre enfant ? Heureusement, les parents disposent enfin d'un mode d'emploi pour comprendre comment l'utiliser et en éviter tous les dangers. <http://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr>."

Internet est un espace où se côtoient le meilleur et le pire. Aider les parents, renforcer la responsabilité des sites, mieux protéger. Nous le devons aux enfants, nous le devons aux familles.



LOGEMENT

Aides personnalisées au logement (APL)

Initialement prévue pour janvier, l'entrée en vigueur de la réforme des aides personnalisées au logement (APL) a été repoussée au 1er avril 2020, à la demande de la Caisse nationale des allocations familiales, qui a besoin de plus de temps pour sa mise en œuvre, avec un meilleur niveau de sécurité et de fiabilité pour les allocataires. Basées actuellement sur les revenus perçus deux ans auparavant, les APL seront dès lors réévaluées chaque trimestre, en tenant compte des revenus des douze mois précédents. Plus de 6,5 millions de personnes bénéficient aujourd'hui des APL.

Le *Conseil national de l'habitat* (CNH) réunit une cinquantaine d'acteurs du logement – notaires, constructeurs, promoteurs, organismes HLM, banquiers, associations de locataires, syndicats de salariés, agents immobiliers – ainsi que des administrations comme la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Banque de France ou l'Agence nationale de l'habitat, et des parlementaires, pour donner leur avis sur tous les textes, lois et règlements concernant ce secteur. Ses trois dernières réunions, les 2, 9 et 16 décembre, n'ont pu aboutir, faute de quorum. Il n'a ainsi pas été en mesure de réaliser l'étude d'impact sur les perdants de la réforme.

Critères d'attribution des logements sociaux

Un [décret du 17 décembre 2019](#) ouvre enfin la voie à la généralisation d'une méthode harmonisée de cotation des demandes de logement social. Le décret prévoit que le nouveau système de cotation sera obligatoire sur l'ensemble du territoire à compter du 1er septembre 2021. Le système de cotation constitue une aide à la décision pour l'examen des candidatures en commission d'attribution ainsi que pour les demandes de mutation des locataires du parc social. Il rend obligatoires l'établissement d'un plan partenarial de gestion (fixant la périodicité et les modalités d'évaluation) et la transparence vis-à-vis des demandeurs. Il doit prendre en compte les situations particulières : personnes handicapées, personnes vivant en habitat indigne, femmes victimes de violences conjugales, familles ne bénéficiant pas d'un logement décent, personnes menacées d'expulsion, personnes bénéficiaires d'une décision favorable au titre du Dalo (droit au logement opposable).

Au 1^{er} janvier 2019, la France comptait 5.089.800 logements locatifs sociaux. Près de 3% des logements sociaux sont vacants (en attente de travaux, de vente ou de démolition). Les logements de trois et quatre pièces représentent les deux tiers du parc locatif social. Les loyers les plus élevés s'observent en Ile-de-France (6,84 euros/m²). Près de deux logements sociaux sur dix n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique (DPE). Sources : [La note du Commissariat Général au Développement Durable sur le parc locatif social au 1er janvier 2019](#) ; [La présentation de l'étude, avec l'accès aux données locales et aux années anté...](#)

Pensions de famille

La pension de famille est une forme particulière de résidence sociale, "destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire", tandis que "la résidence accueil est une pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique" (article L.633-1 du Code de la construction et de l'habitation). Le ministère de la Ville et du Logement et l'Unafp (Union professionnelle du logement accompagné) publient "Le Guide de la pension de famille". Sous-titrée "Accompagner et faciliter les projets", cette brochure doit contribuer à la relance de la création des pensions de famille. Le gouvernement s'est en effet fixé un objectif de 10.000 places supplémentaires sur la durée du quinquennat, qui s'ajouteront aux 15.000 places déjà ouvertes depuis le début des années 2000.

Pour en savoir plus : [Le Guide de la pension de famille](#) ; [Le communiqué du ministre du Logement du 11 décembre 2019](#) ; [La plaquette de présentation des pensions de famille](#) ; [Le site de l'Unafp](#).

MOBILITÉS

La loi LOM promulguée ([Journal officiel du 26 décembre 2019](#)), dix articles censurés

La loi d'orientation des mobilités (LOM), forte de 189 articles, a été promulguée le 24 décembre 2019 et publiée au Journal officiel du 26 décembre, ce qui ouvre la voie à l'application de ce texte touffu visant à améliorer les déplacements des Français tout en intégrant l'enjeu environnemental.

Un mois après son adoption définitive au Parlement, le projet de loi d'orientation des mobilités avait subi un léger revers le 20 décembre avec la décision du Conseil constitutionnel censurant en totalité ou partiellement dix de ses articles. Cinq d'entre eux ont été considérés comme des "cavaliers législatifs" : l'un donnait la possibilité de restreindre le droit d'usage de la "servitude de marchepied" pour des raisons de protection de la biodiversité, un autre voulait habilitier le gouvernement à prendre par ordonnance "toute mesure à caractère expérimental visant à tester, pour une durée de trois ans au plus, des solutions nouvelles de transport routier de personnes dans les territoires peu denses" ; un autre encore visait à habilitier le gouvernement à prendre par ordonnance "toute mesure permettant d'expérimenter, pendant une durée ne dépassant pas cinq ans, des modalités particulières à certaines régions selon lesquelles, à la demande de celles-ci, les employeurs de leur territoire prennent en charge une partie des frais de transport personnels des salariés".



SANTÉ

[La Région investit pour la santé](#)

Alors que la loi ne confère aux Régions que très peu de compétences en la matière, la Région Grand Est fait la différence et s'engage en faveur de la santé publique en y consacrant plus de 110 millions d'euros chaque année. La santé est inscrite dans les priorités du budget primitif 2020 voté en séance plénière, le 13 décembre 2019 (voir en page 8). La Région a décidé de s'engager avec les collectivités locales, l'Etat (à travers l'ARS), les opérateurs territoriaux, les professionnels et les associations d'usagers. La Région souhaite également créer une filière *Silver économie* en faveur du "bien-vieillir" dans le Grand Est et lever les obstacles existants en matière de "santé transfrontalière".

La santé dans la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020

La [loi de financement de la sécurité sociale a été promulguée le 24 décembre 2019 et publiée au Journal Officiel du 27 décembre](#). La LFS fixe chaque année l'objectif national des dépenses d'assurance maladie. Pour l'année 2020, le déficit de la Sécurité sociale retrouve son niveau de 2017 plombant ainsi son budget et celui de l'Assurance maladie en particulier.

Circonstance aggravante : la conjoncture est moins bonne que prévue et génère moins de recettes qu'attendu. Résultat : l'objectif national des dépenses d'assurance maladie est serré. Et les efforts se portent de manière disproportionnée sur les hôpitaux déjà au bord de la rupture. Le gouvernement a donc réinjecté dans la balance 300 millions d'euros supplémentaires via le texte, traduisant la prise en compte d'une partie des mesures du plan d'urgence pour l'hôpital annoncé par le Premier ministre.

Plusieurs mesures changeront la situation des patients et usagers du système de santé : réforme du régime de l'invalidité, amélioration du cumul pension-salaires (à fixer par décret), suppression de la récupération sur succession de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), information systématique des bénéficiaires de l'AAH et de l'ASI de leur potentiel droit à la Complémentaire Santé Solidaire ainsi qu'à l'accompagnement dans leurs démarches, incitation aux médicaments génériques, une plus grande égalité dans les restes à charge à l'hôpital, restriction des Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU), lutte contre les pénuries de médicaments, prise en charge des dispositifs médicaux pour lutter contre le gaspillage, création d'une indemnité journalière proche aidant. Pour en savoir plus : [l'article de France Assos Santé](#)

Mission hôpital

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a chargé le Professeur Olivier Claris, Président de la Commission Médicale d'Établissement (CME) des Hospices Civils de Lyon (HCL), de la mission "Gouvernance et simplification de l'hôpital". Il lui remettra un rapport contenant des propositions concrètes d'ici trois mois. Pour en savoir plus : [le communiqué de presse du gouvernement](#).

Le projet régional de santé (PRS) revu

Le PRS 2018-2028 constitue pour l'Agence Régionale de Santé (ARS Grand Est) et ses partenaires une feuille de route pour la politique de santé régionale des 10 prochaines années. Adopté en juin 2018, il a fait l'objet en 2019 d'une révision pour notamment prendre en compte les orientations nationales de *Ma Santé 2022* et des évolutions des objectifs quantifiés de l'offre de soins. Il a de nouveau été adopté le 18 décembre 2019.

Parcours Santé

Le dernier numéro (décembre 2019) de [Parcours Santé](#) est paru. Au sommaire : le nouveau Projet Régional de Santé (voir ci-dessus) ; la campagne de dépistage diabète ; *Prescri'mouv* fête sa 1^{ère} année ; les événements sanitaires indésirables (voir ci-dessous) ; la Maison des adolescents 68 ; les Rencontres des usagers ; Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Événements sanitaires indésirables

Le Réseau régional des vigilances et d'appui (RREVA) du Grand Est, créé en 2017, réunit l'ensemble des structures régionales de vigilance et d'appui impliquées dans la surveillance et la prise en charge d'événements sanitaires indésirables, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Il se réunit 2 fois par an pour traiter des sujets de stratégie et d'organisation des vigilances en Grand Est. Les membres du RREVA participent également aux Réunions régionales de sécurité sanitaire organisées par l'ARS tous les 3 mois.

Pour signaler un effet sanitaire indésirable : [Comment alerter/signaler/déclarer](#) ; [Portail des signalements](#)

Représentants des usagers

Cet automne, la CRSA Grand Est, avec le concours de l'ARS, du CREAI, de l'ORS et de France Assos Santé, a organisé plusieurs rencontres des représentants des usagers qui siègent au sein des Conseils de la Vie Sociale (CVS) et des Commissions Des Usagers (CDU). La dernière a eu lieu le 5 décembre 2019 à Chalons en Champagne.

Les deuxièmes Rencontres nationales départements-CNSA

L'Assemblée des départements de France et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont organisé, le 3 décembre 2019, les deuxièmes *Rencontres nationales départements-CNSA* en partenariat avec l'ANDASS, la Direction générale de la cohésion sociale.

Pour en savoir plus : [Le communiqué de presse de la CNSA et de l'ADF : Politiques de l'autonomie : une dynamique coopérative au service des parcours](#) ; [L'interview de Virginie Magnant, directrice de la CNSA, et Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la commission Solidarité et Affaires sociales de l'ADF](#) ; [Le bilan de la journée, les posters et les vidéos](#).

Lutter contre le trafic des cigarettes

La mesure doit permettre de mieux lutter contre le trafic. Les acheteurs de cigarettes à la sauvette risquent désormais une amende de 135 euros. Les premiers PV pourraient être dressés rapidement, le décret qui prévoit cette contravention de 4^e classe ayant été publié le 20 décembre. C'est un trafic qui génère beaucoup de violence et d'insécurité, encourage le tabagisme des mineurs qui se voient proposer des cigarettes dans la rue, et nuit aux buralistes. La contrebande de tabac est un phénomène massif en France, alimenté à la fois par des importations organisées et des trafics locaux dans les zones frontalières : sur les neuf premiers mois de l'année, les douanes en ont intercepté 282,7 tonnes, un bond de 78 % sur un an.

HANDICAP

Le comité interministériel du 3 décembre

Édouard Philippe a présidé, le 3 décembre, le comité interministériel du handicap (CIH), qui se tenait cette année au musée de l'Homme à Paris. Pour cette édition 2019, pas de grande réforme au programme, mais un ensemble de 22 mesures, dont certaines étaient d'ailleurs déjà annoncées, voire mises en œuvre. La prochaine *conférence nationale du handicap* (CNH), qui reste le principal temps fort des politiques publiques en la matière, se tiendra le 11 février 2020 sous la présidence d'Emmanuel Macron. Une date symbolique, puisqu'elle correspond au quinzième anniversaire de la loi Handicap du 11 février 2005.

Pour en savoir plus : [Le dossier du CIH du 3 décembre 2019](#) ; [La présentation des décisions du CIH sur le site du secrétariat d'État](#) ; [Le "Manifeste pour un État inclusif"](#).

Accessibilité

Deux décrets du 16 décembre 2019 tirent les conséquences de la clôture de la période de dépôt des agendas d'accessibilité programmée. Il ne s'agit pas vraiment d'une anticipation puisque la date limite pour le dépôt des Ad'AP - instaurés par l'article 3 de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées - remonte au 31 mars 2019 ! Depuis cette date, les gestionnaires d'ERP doivent, pour répondre à leurs obligations de mise en accessibilité, déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales, hors dérogations. En lien : [le décret n°2019-1376 du 16 décembre 2019](#) ; [Le décret n°2019-1377 du 16 décembre 2019](#).

Un [arrêté du 18 décembre 2019](#), d'application immédiate, porte à trois ans la durée du contrat de recrutement des AESH (anciennement auxiliaires de vie scolaire jusqu'en 2014). Cette durée de trois ans est renouvelable une fois.

PERSONNES ÂGÉES

Rapport Dufeu Schubert

Missionnée par le Premier ministre, Audrey Dufeu Schubert, députée (LREM) de Loire-Atlantique, a remis à Agnès Buzyn son rapport "*Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme*". Face aux discriminations, parfois inconscientes, qui touchent les personnes âgées, le rapport part du postulat que "l'augmentation de l'espérance de vie fait de la vieillesse un nouvel espace de vie à réinventer et à habiter, bien loin de l'idée du naufrage véhiculée". Il propose pour cela un ensemble très large de mesures couvrant un vaste domaine : reconnaissance des droits, lutte contre les représentations discriminantes, reconnaissance sociale et sociétale des aînés, réconciliation des générations, place des seniors dans les grandes transitions, accès au logement inclusif, encouragement au logement intergénérationnel, plan de transformation des Ehpad, renforcement et déploiement du dispositif Monalisa (330 équipes actuellement), approche territoriale inclusive. ("territoires amis des aînés"), labellisation d'un centre régional de la longévité par région...

Pour en savoir plus : [L'accès au rapport et aux annexes](#) ; [Le communiqué d'Agnès Buzyn du 16 décembre 2019, à la remise du rapport](#).



EDUCATION

Le nouveau ParcoursSup est arrivé

Le site ParcoursSup 2020 a ouvert le 20 décembre 2019. Plus de 15 000 formations présentent leurs programmes, leurs attendus et leurs critères d'examen des dossiers. [Chercher une formation](#)

Rentrée scolaire de septembre 2020 : les chiffres

A la rentrée de septembre 2020, l'école primaire publique accueillera 42.520 élèves de moins qu'à la rentrée de septembre 2019 sur toute la France, tandis que les effectifs des collèges et les lycées publics vont s'accroître de 22.000 élèves. Ces chiffres ont été révélés à l'issue d'une réunion du comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN) tenue le 18 décembre 2019. Le ministère de l'Éducation nationale annonce que "malgré cette baisse significative d'élèves, 440 emplois (ETP-équivalent temps plein) seront créés dans le premier degré". Il précise que "cet effort important" permettra notamment de limiter les classes de grande section de maternelle à 24 élèves sur tout le territoire et de dédoubler de manière anticipée, dans certaines académies, les classes de grande section maternelle en REP+. En outre, il devrait permettre "de renforcer spécifiquement" les taux d'encadrement dans les territoires ruraux et de ne fermer aucune école sans l'accord du maire."

Le numérique à l'école : encore beaucoup d'obstacles à son déploiement

"Quatre décennies de décentralisation ont produit un paysage très hétérogène pour ce qui concerne le numérique éducatif à l'école primaire, avec un foisonnement d'initiatives locales sans régulation nationale." Tel est le constat global d'une [étude](#) intitulée "Le numérique éducatif à l'école élémentaire en tension entre politiques nationales, politiques locales et logiques d'appropriation par les enseignants", réalisée par un collectif de chercheurs de l'université de Poitiers.

Aidons les collégiens à réussir

La Fondation de France lance un [appel à projets "Aidons les collégiens à réussir"](#). La priorité sera donnée aux projets liés à l'éducation au développement durable, à l'innovation pédagogique, au soutien aux jeunes en risque de décrochage, ou sortis du système scolaire. Date limite de transmission des dossiers : 11 mars 2020. Contact : enfance@fdf.org

Aide sociale à l'enfance

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sociaux livre, dans un communiqué, les chiffres des mesures et des dépenses d'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2018. Elle confirme un net accroissement du nombre d'enfants et de jeunes pris en charge : + 5,7 %.

Pour en savoir plus : [Le communiqué de la DREES du 17 décembre 2019](#) ; [La présentation détaillée de l'enquête "Aide sociale", sur le site de la Drees.](#)

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une table-ronde à l'Assemblée nationale

À l'initiative des députés Barbara Bessot Ballot (LREM, Haute-Saône) et Dominique Potier (Socialistes, Meurthe-et-Moselle), une table ronde sur l'économie sociale et solidaire (ESS) s'est tenue le 18 décembre 2019 en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Son objectif: recueillir l'éclairage d'acteurs de l'ESS, cinq ans après l'adoption de la loi Hamon, sur la pertinence de la définition retenue et du cadre législatif actuel. Et, par la même occasion, sensibiliser et transmettre des connaissances aux députés qui seraient encore peu familiers de ce domaine. En lien : [Vidéo de la table-ronde.](#)

SPORT

L'Agence Nationale du Sport sur les rails mais les signaux sont au rouge

L'Agence nationale du sport (ANS) a voté, le 9 décembre lors de la réunion de son conseil d'administration, son budget et ses grandes orientations pour l'année 2020. "Un signal négatif donné aux collectivités locales mais également aux associations et pratiquants", voilà comment l'Andes (Association nationale des élus en charge du sport) qualifie la baisse d'environ 20% des autorisations d'engagement pour les aides aux équipements sportifs. L'Andes demande "instamment" que "la question du financement d'un plan pluriannuel de modernisation des installations sportives soit remise au centre des débats [...] dès le début de l'année 2020".

TERRITOIRES

Le budget 2020 de la Région

La Région Grand Est a adopté les 12 et 13 décembre son budget pour 2020. Les dépenses se répartissent autour de quatre priorités : la Jeunesse, l'Emploi et la Formation (877,3 millions d'euros), les Mobilités (898,9 millions d'euros), l'Attractivité (268,5 millions d'euros), les Territoires et la Proximité (222,8 millions d'euros pour la cohésion territoriale et sociale). La Région vous dit tout ici : [Agir pour le Grand Est d'aujourd'hui et de demain](#).

Des territoires d'innovation démocratique

Dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, l'association *Démocratie ouverte* propose aux candidats de souscrire à dix engagements "pour rendre la vie démocratique de [leur] commune plus transparente, participative et démocratique". *Démocratie ouverte* tenait début décembre ses premières "Rencontres des territoires d'innovation démocratique" (et en diffuse le [compte-rendu](#)), avec des partages d'expérience de villes telles que Kingersheim, Loos-en-Gohelle, Paris, Nantes, Lyon et Grenoble.

Municipales 2020 : représentez les familles !

Avec les élections municipales, arrive le moment de renouveler les Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale. Présents dans 10 000 centres communaux d'action sociale en France, les représentants familiaux désignés par les Udaf forment le plus grand corps de représentation dans les CCAS et CIAS et la plus grande représentation familiale. La Présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc, face caméra, encourage les bénévoles à venir représenter les familles. [Voir la vidéo](#).

Des conseils de développement durable

La constitution d'un conseil de développement reste obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50.000 habitants. C'est le "compromis" trouvé par députés et sénateurs dans le texte du projet de loi *Engagement et proximité* issu de la commission mixte paritaire du 11 décembre 2019.

On pourra lire le [communiqué](#) de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD) daté du 16 décembre 2019 ainsi que l'[avis](#) fait au nom de la commission des lois par la députée Émilie Guérel (LREM, Var) sur le projet de loi de finances pour 2020.

ENVIRONNEMENT

Protection des espaces naturels

Un [décret](#), publié le 19 décembre 2019, réintroduit la faculté d'accréditer des agents des collectivités territoriales et de leurs groupements pour constater les infractions relatives à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et à la faune et la flore protégées.

Appel à initiatives citoyennes

La Région a lancé le 13 décembre 2019 un [appel à initiatives citoyennes](#) qui vise à favoriser l'adhésion des citoyens en les rendant acteurs dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour améliorer le cadre de vie au quotidien, dans une perspective d'essaimage potentiel de certains projets sur le territoire régional.

Office français de biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) réunit à compter de janvier 2020 l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). L'OFB bénéficie des ressources des opérateurs fusionnés et, en rattachant la comptabilité propre aux parcs nationaux, d'un budget de 423 millions d'euros, dont 258 millions d'euros en provenance des agences de l'eau. Un nouveau mécanisme d'[écocontribution par les chasseurs](#) ayant validé un permis dans l'année voit le jour. L'OFB compte 2.800 agents de dont 1.700 inspecteurs de l'environnement.

A bientôt et encore nos meilleurs vœux pour cette année 2020.